Image not found or type unknown

# Droit de visite et d'hébergement

Par **nath41**, le **28/07/2008** à **17:10**

Mon ex mari souhaite prendre nos enfants pendant le mois d'août mais ne veut pas me donner son adresse et je m'oppose donc à ce qu'il les prenne, suis je en droit ? D'autant plus qu'il ne paye plus la pension alimentaire depuis le mois de novembre 2007, j'ai engagé une procédure de recouvrement auprès d'un huissier ainsi qu'un dépot de plainte pour abandon de famille.
Les procédures n'aboutissent pas encore car nous ne connaissons ni son adresse, ni son employeur.

2 de mes filles reviennent de vacances par la train le 17/08/08 et il veut aller les chercher à la gare pour les emmener chez lui; que puis-je faire légalement pour m'y opposer.

Merci par avance de votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés